



14ème législature

Question N° : 76040	De Mme Véronique Louwagie (Union pour un Mouvement Populaire - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > affaires étrangères	Analyse > opérations immobilières. Cour des comptes. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 17/03/2015 Réponse publiée au JO le : 07/04/2015 page : 2657		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les opérations immobilières du ministère des affaires étrangères en région parisienne. Le rapport de la Cour des comptes, publié en février 2015, recommande de « renforcer les compétences, techniques et juridiques, de la direction des immeubles et de la logistique du ministère afin d'assurer la qualité et la fiabilité des opérations immobilières et de veiller à la stabilité des programmes ainsi définis ; à défaut, envisager le recours à une maîtrise d'ouvrage déléguée ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

La direction des immeubles et de la logistique (DIL) du ministère des affaires étrangères et du développement international a été renforcée. L'équipe en charge des opérations de travaux en France est désormais composée de deux ingénieurs et de deux techniciens supérieurs du bâtiment dotés d'une solide expérience des problématiques immobilières du ministère. Ces renforts se poursuivront. La DIL fait plus souvent appel à des assistants à maîtrise d'ouvrage aux compétences techniques variées, qui l'aident à mener les études préalables aux projets de travaux et accompagnent leur mise en oeuvre. Il s'agit notamment d'architectes, d'économistes et de programmistes, dont le savoir-faire assure le bon déroulement des projets immobiliers et permettent d'opérer les choix les plus judicieux.